Travaux publics et Services gouvernementaux Canada

Part - Partie 1 of - de 2 See Part 2 for Clauses and Conditions Voir Partie 2 pour Clauses et Conditions

RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC 11 Laurier St./11, rue Laurier Place du Portage, Phase III Core 0B2 / Noyau 0B2 Gatineau Québec K1A 0S5

Bid Fax: (819) 997-9776

REQUEST FOR PROPOSAL DEMANDE DE PROPOSITION

Proposal To: Public Works and Government Services Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out therefor.

Proposition aux: Travaux Publics et Services Gouvernementaux Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Armoured Vehicles Support/Soutien des véhicules blindés 11 Laurier St./11, rue Laurier Place du Portage Phase III 6C1 Gatineau Québec K1A 0S5

Title - Sujet				
Pièces de rechange - Léopard 2				
Solicitation No N° de l'invitat	ion	Date		
W8486-152127/A		2014-	12	-04
Client Reference No N° de ré W8486-152127	férence du client			
GETS Reference No N° de ré PW-\$\$BL-250-24824	férence de SEAG			
File No N° de dossier	CCC No./N° CCC - FMS	No./N°	۷I	ME
250bl.W8486-152127				
Solicitation Closes	- L'invitation pre	nd fi	n	Time Zone Fuseau horaire
at - à 02:00 PM on - le 2015-01-28				Eastern Standard Time EST
F.O.B F.A.B. Specified H	erein - Précisé dans les p	résente	s	
Plant-Usine: Destination: Other-Autre:				
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Buyer Id - Id de l'acheteur				
Cardinal, Benoît Cardinal, Benoît Cardinal, Benoît Cardinal, Benoît				
Telephone No N° de téléphoi	ne	FAX No N° de FAX		
(819) 956-1680 ()		(819)	(819) 956-0648	
Destination - of Goods, Service Destination - des biens, service	•			
S_{I}	pecified Herein			
Précis	é dans les présentes			

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Delivery Required - Livraison exigée	Delivery Offered - Livraison proposée			
See Herein				
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de	l'entrepreneur			
Telephone No N° de téléphone Facsimile No N° de télécopieur				
Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print)				
Nom et titre de la personne autorisée à sign de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractè				
Signature	Date			



Govern	
and	
Works a	æ
Public	Canad
1	<u>+</u>

			VOIL PATTIE 2 DOUR CIAUSES ET CONDITIONS
Destination Code - Code destinataire	Destination Address - Adresse de la destination	Invoice Code - Code burcomptable	Invoice Address - Adresse de facturation
D-1	7CFSD	W2481	DEPARTMENT OF NATIONAL DEFENCE
	Receipts and Issues Section		7 CF SUPPLY DEPOT
	Edmonton, AB		SIN FORCES P.O.BOX 10500
	EDMONTON, AB AB T5J 4J5		EDMONTON
	CANADA		Alberta
			T5J4J5
			(2) カカウカ

*	Public Works and Government Services Canada	Travaux publics et Service gouvernementaux Canada	s et Serv ux Cana	rices ada			Document No.W8486-152127/A	Š	Part - Partie 1 of - de 2 See Part 2 for Clauses and Conditions Voir Partie 2 pour Clauses et Conditions	Part - Partie 1 of - de 2 lauses and Conditions Clauses et Conditions	
Item Article	a de la companya de l		Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/F FOB/ Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM Plant/Usine	Delivery Reg.	Del. Offered	
1	NSN - NNO: 5310-12-132-9100		D - 1	W2481	1000	Chacun	\$	\$	See Herein		
	RONDELLE, ELASTIQUE	•									
	NSCM/CAGE - COF/CAGE: D8266										
	Part No N° de la partie:										
	DIN137-B10DBL8400.00										
2	NSN - NNO: 5331-12-177-7975		D-1	W2481	100	Chacun	\$	\$	See Herein		
	JOINT TORIQUE	•			•						
	NSCM/CAGE - COF/CAGE: D8266	•									
	Part No N° de la partie:			•							
	20X4MMN429				•					1	
3	NSN - NNO: 2990-12-178-4840		D - 1	W2481	10	Chacun	\$	\$	See Herein		
	ECRAN DE PROTECTION				•						
	NSCM/CAGE - COF/CAGE: D8266				•						
	Part No N° de la partie:				•						
	8701400122										

See Herein

S

Chacun

W2481

D - 1

2990-12-178-5678

:ONN - NSN SEGMENT 2300109-000100.008.0

NSCM/CAGE - COF/CAGE: D1871 Part No. - N° de la partie:

Part - Partie 1 of - de 2 See Part 2 for Clauses and Conditions Voir Partie 2 bour Clauses et Conditions Document No.W8486-152127/A Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Public Works and Government Services Canada

							Voir Parti	Voir Partie 2 pour Clauses et Conditions	et Conditions
		Dest.	Inv.		;	Unit Price/Prix unitaire			
Item Article	Description	Code Dest.	Code Fact.	oté oté	U. of I. U. de D.	roby Destination	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
5	NSN - NNO: 5325-12-178-5693	D-1	W2481	1000	Chacun	\$	\$	See Herein	
	RING, RETAINING								
	NSCM/CAGE - COF/CAGE: D8266								
	Part No N° de la partie:								
	0009940254								
9	NSN - NNO: 6150-12-178-5750	D-1	W2481	11	Chacun	\$	\$	See Herein	
	CONDUCTEUR ELECTRIQUE			•					
	NSCM/CAGE - COF/CAGE: D8266			•					
	Part No N° de la partie:				•				
	8731504932								
7	NSN - NNO: 5331-12-178-6322	D-1	W2481	100	Chacun	\$	\$	See Herein	
	JOINT TORIQUE								
	NSCM/CAGE - COF/CAGE: D8266								
	Part No N° de la partie:								
	700429062000			•					
8	NSN - NNO: 2990-12-178-6327	D-1	W2481	20	Chacun	\$	\$	See Herein	
	TUBULURE, DE SORTIE								
	NSCM/CAGE - COF/CAGE: D8266								
	Part No N° de la partie:								
	8711420359								

Part - Partie 1 of - de 2 See Part 2 for Clauses and Conditions Voir Partie 2 nour Clauses of Conditions

Document No.W8486-152127/A Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Public Works and Government Services Canada

80		Dest.	Inv.	à	=	Unit Price/Prix u FOB/FAM	nitaire	Voir Partie Z pour Clauses et Conditions	et Conditions
Article	Description	Dest.	Fact.	Qté.	U. de D.	Destination	Plant/Usine	Livraison Req.	Liv. offerte
6	NSN - NNO: 4730-12-185-4698	D-1	W2481	20	Chacun	\$	\$	See Herein	
	VIS/RACCORD, TUBE								
	NSCM/CAGE - COF/CAGE: D8266								
	Part No N° de la partie:								
	0009976289								
10	NSN - NNO: 5340-12-309-6729	D-1	W2481	40	Chacun	\$	\$	See Herein	
	PLAQUETTE FREIN, ECROU ET VIS								
	NSCM/CAGE - COF/CAGE: D8266			•	•				
	Part No N° de la partie:								
	5119940130								
11	NSN - NNO: 5340-12-309-8037	D-1	W2481	20	Chacun	€\$	\$	See Herein	
	EQUERRE DE FIXATION								
_	NSCM/CAGE - COF/CAGE: D8266			•	•				
	Part No N° de la partie:								
	5110800040								
12	NSN - NNO: 2920-12-330-6170	D-1	W2481	8	Chacun	\$	\$	See Herein	
	GENERATRICE, ACCESSOIRE DE MOTEUR								
	NSCM/CAGE - COF/CAGE: D3683								
	Part No N° de la partie:								
_	272.496720			•					

*	Public Works and Government Services Canada	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	ics et Ser Itaux Can	/ices ada			Document No.W8486-152127/A	>	Part - Partie 1 of - de 2 See Part 2 for Clauses and Conditions Voir Partie 2 pour Clauses et Conditions	Part - Partie 1 of - de 2 lauses and Conditions Clauses et Conditions
Item Article	Description		Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/Prix u FOB/FAM Destination	Initaire Plant/Usi	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
13	NSN - NNO: 3040-12-347-6366 VERIN,MOUVEMENT LINEAIRE NSCM/CAGE - COF/CAGE: D0786 Part No N° de la partie: MN 2501 A2	99	D-1	W2481	30	Chacun	9	8	See Herein	
41	NSN - NNO: 2530-12-350-5161 ACCUMULATEUR, HYDRAULIQUE NSCM/CAGE - COF/CAGE: C1861 Part No N° de la partie: 03042624	61	D-1	W2481	20	Chacun	S	ss.	See Herein	
15	NSN - NNO: 5305-12-352-0630 VIS, CAP, TETE HEXAGONALE COF/CAGE: 19008 N. de pièce: ISO4017-M8X25-SK-8.8-A2P	30	D-1	W2481	500	Chacun	S	€-	See Herein	
16	NSN - NNO: 5330-12-153-3035 BAGUE D'ETANCHEITE, A BOITIER NSCM/CAGE - COF/CAGE: D2480 Part No N° de la partie: B1-22X35X7-72NBR/902	35	D-1	W2481	100	Chacun	S	s.	See Herein	

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Public Works and Government Services Canada

Part - Partie 1 of - de 2 See Part 2 for Clauses and Conditions Voir Partie 2 nour Clauses of Conditions

Fact. Qté U. de D. Destination Plant/Usine W2481 250 Chacun \$ \$ W2481 500 Chacun \$ \$ W2481 500 Chacun \$ \$ W2481 5 Chacun \$ \$	40		Dest.	Inv.	à	- 50	Unit Price/	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM		
NSN - NNO: 4440-12-175-4086 CARTOUCHE DESHYDRATANTE NSCM/CAGE - COF/CAGE: C2092 Part No N° de la partie: SO02193 NSN - NNO: 5310-00-050-3345 D-1 W2481 250 Chacun S SOOCHACUN S SOOCHACUN S NSCM/CAGE - COF/CAGE: 73471 Part No N° de la partie: NSCM/CAGE - COF/CAGE: 81343 Part No N° de la partie: MSCM/CAGE - COF/CAGE: 81343 Part No N° de la partie: MSCM/CAGE - COF/CAGE: 81343 Part No N° de la partie: MSCM/CAGE - COF/CAGE: B1343 Part No N° de la partie: MSCM/CAGE - COF/CAGE: D2692 NSCM/CAGE - COF/CAGE: D2692 Part No N° de la partie: MSCM/CAGE - COF/CAGE: D2692 Part No N° de la partie: WW 310 091 A	Artick		Dest.	Fact.	Qté é	U. de D.			Livraison Req.	Liv. offerte
CARTOUCHE DESHYDRATANTE NSCM/CAGE - COF/CAGE: C2092 Part No No de la partie: Z002193 NSN - NNO: 5310-00-050-3345 BERCOU, HEXAGONAL, AUTOFREINANTE NSCM/CAGE: COF/CAGE: 33471 Part No No de la partie: D-I W248I S50 Chacun \$\$ \$\$ NSN - NNO: 5331-01-445-3101 D-I W248I S00 Chacun \$\$ \$\$ NSCM/CAGE - COF/CAGE: 81343 Part No No de la partie: MSCM/CAGE - COF/CAGE: 81343 Part No No de la partie: MSCM/CAGE - COF/CAGE: 81343 Part No No de la partie: MSCM/CAGE - COF/CAGE: D2692 NSN - NNO: 4320-12-156-2816 NSCM/CAGE - COF/CAGE: D2692 Part No No de la partie: MSCM/CAGE - COF/CAGE: D2692 Part No No de la partie: MSCM/CAGE - COF/CAGE: D2692 PART NO No de la partie: MSCM/CAGE - COF/CAGE: D2692 PART NO No de la partie: MSCM/CAGE - COF/CAGE: D2692	17		D - 1	W2481	200	Chacun	\$	↔	See Herein	
NSCM/CAGE - COF/CAGE: C2092 Part No N° de la partie: Z002193		CARTOUCHE DESHYDRATANTE								
Part No Nº de la partie: Del W2481 250 Chacun \$ Z002193 NSN - NNO: 5310-00-050-3345 D-1 W2481 250 Chacun \$ ECROU, HEXAGONAL, AUTOFREINANTE NSCM/CAGE - COF/CAGE: 73471 \$ \$ NSCM/CAGE - COF/CAGE: 73471 \$ \$ \$ PART NO Nº de la partie: NSOM/CAGE - COF/CAGE: 81343 \$ \$ NSCM/CAGE - COF/CAGE: 81343 \$ \$ \$ PART NO Nº de la partie: NSCM/CAGE - COF/CAGE: \$ \$ \$ NSCM/CAGE - COF/CAGE: \$ \$ \$ \$ NSCM/CAGE - COF/CAGE: \$ \$ \$ \$ PART NO: - Nº de la partie: \$ \$ \$ PART NO: - Nº de la partie: \$ \$ \$ WW 310 091 A \$ \$ \$ \$		NSCM/CAGE - COF/CAGE: C2092				•				
NSN - NNO: 5310-00-050-3345 D-1 W2481 250 Chacun \$ S ECROU, HEXAGONAL, AUTOFREINANTE NSCM/CAGE - COF/CAGE: 73471 Part No N° de la partie: 22427 NSN - NNO: 5331-01-445-3101 D-1 W2481 500 Chacun \$ S NSCM/CAGE - COF/CAGE: 81343 Part No N° de la partie: MSCM/CAGE - COF/CAGE: 81343 Part No N° de la partie: MSCM/CAGE - COF/CAGE: D-12-156-2816 D-1 W2481 \$ Chacun \$ S NSN - NNO: 4320-12-156-2816 D-1 W2481 \$ Chacun \$ S NSCM/CAGE - COF/CAGE: D-2692 Part No N° de la partie: WW 310 091 A NW 310 091 A NSN - NNO: 6 10 Part No N° de la partie: WW 310 091 A NW 310 091 A NSN - NNO: 6 10 Part No N° de la partie: WW 310 091 A NSN - NNO: 6 10 Part No N° de la partie: WW 310 091 A NSN - NNO: 6 10 Part No N° de la partie: WW 310 091 A NSN - NNO: 6 10 Part No N° de la partie: WW 310 091 A NSN - NNO: 6 10 Part No N° de la partie: WW 310 091 A NSN - NNO: 6 10 Part No N° de la partie: WW 310 091 A NSN - NNO: 6 10 Part No N° de la partie: WW 310 091 A NSN - NNO: 6 10 Part No N° de la partie: WW 310 091 A NSN - NNO: 6 10 Part No N° de la partie: WW 310 091 A NSN - NNO: 6 10 Part No N° de la partie: WW 310 091 A NSN - NNO: 6 10 Part No N° de la partie: WW 310 091 A NSN - NNO: 6 10 Part No N° de la partie: WW 310 091 A NSN - NNO: 6 10 Part No N° de la partie: WW 310 091 A NSN - NNO: 6 10 Partie: WW 310 091 A NSN - NNO: 6 10 Partie: WW 310 091 A NSN - NNO: 6 10 Partie: WW 310 091 A NSN - NNO: 6 10 Partie: WW 310 091 A NSN - NNO: 6 10 Partie: WW 310 091 A NSN - NNO: 6 10 Partie: WW 310 091 A NSN - NNO: 6 10 Partie: WW 310 091 A NSN - NNO: 6 10 Partie: WW 310 091 A NSN - NNO: 6 10 Partie: WW 310 091 A NSN - NNO: 6 10 Partie: WW 310 091 A NSN - NNO: 6 10 Partie: WW 310 091 A NSN - NNO: 6 10 Partie: WW 310 09		Part No N° de la partie:								
NSN - NNO: 5310-00-050-3345 D-1 W2481 250 Chacun \$ ECROU, HEXAGONAL, AUTOFREINANTE NSCM/CAGE - COF/CAGE: 73471 Part No N° de la partie: 22427 S31-01-445-3101 \$ \$ NSN - NNO: 5331-01-445-3101 D-1 W2481 50 Chacun \$ \$ NSN - NNO: 5331-01-445-3101 D-1 W2481 50 Chacun \$ \$ NSN - NNO: 4320-12-156-2816 D-1 W2481 5 Chacun \$ \$ NSN - NNO: 4320-12-156-2816 D-1 W2481 5 Chacun \$ \$ Part No N° de la partie: WW 310 091 A WW 310 091 A \$ \$ \$ \$		Z002193								
ECROU, HEXAGONAL, AUTOFREINANTE NSCM/CAGE - COF/CAGE: 73471 Part No N° de la partie: LOINT TORIQUE NSCM/CAGE - COF/CAGE: 81343 NSCM/CAGE - COF/CAGE: 81343 Part No N° de la partie: MS28775-132 NSN - NNO: 4320-12-156-2816 NSN - NNO: 4320-12-156-2816 Dowpe, GONFLAGE, A MAIN NSCM/CAGE - COF/CAGE: D2692 Part No N° de la partie: WW 310 091 A NSCM/CAGE - COF/CAGE: D2692 Part No N° de la partie: WW 310 091 A	18		D-1	W2481	250	Chacun	\$	\$	See Herein	
NSCM/CAGE - COF/CAGE: 73471 NSCM/CAGE - COF/CAGE: 73471 Part No N° de la partie: D-1 W2481 500 Chacun \$ NSN - NNO: 5331-01-445-3101 D-1 W2481 500 Chacun \$ JOINT TORIQUE NSCM/CAGE: 81343 S S S NSCM/CAGE - COF/CAGE: 81343 NSCM/CAGE - COF/CAGE: 81343 S S Part No NNO: 4320-12-156-2816 D-1 W2481 5 Chacun \$ POMPE, GONFLAGE, A MAIN NSCM/CAGE - COF/CAGE: D2692 S S S Part No N° de la partie: WW 310 091 A NW 310 091 A NA NA NA NA		ECROU, HEXAGONAL, AUTOFREINANTE								
Part No N° de la partie: Part No N° de la partie: D-1 W2481 500 Chacun \$ NSN - NNO: 5331-01-445-3101 D-1 W2481 500 Chacun \$ JOINT TORIQUE NSCM/CAGE: 81343 \$ \$ NSCM/CAGE - COF/CAGE: 81343 \$ \$ Part No N° de la partie: D-1 W2481 5 Chacun \$ NSCM/CAGE - COF/CAGE: D2692 \$ \$ \$ Part No N° de la partie: WW 310 091 A \$ \$		NSCM/CAGE - COF/CAGE: 73471				•				
DSM - NNO: 5331-01-445-3101 D-1 W2481 500 Chacun \$ MSN - NNO: 5331-01-445-3101 D-1 W2481 500 Chacun \$ MSCM/CAGE - COF/CAGE: 81343 81343 8 8 Part No N° de la partie: D-1 W2481 5 Chacun \$ NSM - NNO: 4320-12-156-2816 D-1 W2481 5 Chacun \$ POMPE, GONFLAGE, A MAIN NSCM/CAGE - COF/CAGE: D2692 \$ \$ Part No N° de la partie: WW 310 091 A \$ \$		Part No N° de la partie:				•				
NSN - NNO: 5331-01-445-3101 D-1 W2481 500 Chacun \$ JOINT TORIQUE NSCM/CAGE - COF/CAGE: 81343 Part No N° de la partie: AS28775-132 NSN - NNO: 4320-12-156-2816 D-1 W2481 5 Chacun \$ POMPE, GONFLAGE, A MAIN NSCM/CAGE - COF/CAGE: D2692 \$ Part No N° de la partie: Part No N° de la partie: AWW 310 091 A		22427								
JOINT TORIQUE NSCM/CAGE - COF/CAGE: 81343 Part No N° de la partie: MS28775-132 NSN - NNO: 4320-12-156-2816 D-1 W2481 \$ Chacun \$ POMPE, GONFLAGE: D2692 Part No N° de la partie: W 310 091 A \$ S	19	:ONN - NSN	D-1	W2481	200	Chacun	\$	\$	See Herein	
NSCM/CAGE - COF/CAGE: 81343 NSCM/CAGE - COF/CAGE: 81343 Part No N° de la partie: D-1 W2481 S Chacun \$ NSN - NNO: 4320-12-156-2816 D-1 W2481 S Chacun \$ POMPE, GONFLAGE: A MAIN NSCM/CAGE - COF/CAGE: D2692 S Part No N° de la partie: W 310 091 A NM 310 091 A		JOINT TORIQUE								
Part No N° de la partie: MS28775-132 Chacun \$ NSN - NNO: 4320-12-156-2816 D-1 W2481 5 Chacun \$ POMPE, GONFLAGE, A MAIN NSCM/CAGE - COF/CAGE: D2692 \$ Part No N° de la partie: WW 310 091 A \$		NSCM/CAGE - COF/CAGE: 81343								
MS28775-132 MS28775-132 D-1 W2481 5 Chacun \$ NSN - NNO: 4320-12-156-2816 D-1 W2481 5 Chacun \$ POMPE, GONFLAGE, A MAIN NSCM/CAGE - COF/CAGE: D2692 \$ Part No N° de la partie: W 310 091 A \$		Part No N° de la partie:								
NSN - NNO: 4320-12-156-2816 D-1 W2481 5 Chacun \$ POMPE, GONFLAGE, A MAIN NSCM/CAGE: D2692 A D2692 A Part No N° de la partie: WW 310 091 A A A A		MS28775-132								
POMPE, GONFLAGE, A MAIN NSCM/CAGE - COF/CAGE: D2692 Part No N° de la partie: WW 310 091 A	20	NSN - NNO:	D-1	W2481	5	Chacun	S	\$	See Herein	
NSCM/CAGE - COF/CAGE: D2692 Part No N° de la partie: WW 310 091 A		POMPE, GONFLAGE, A MAIN								
Part No N° de la partie: WW 310 091 A										
WW 310 091 A		Part No N° de la partie:								
		WW 310 091 A								

Part - Partie 1 of - de 2

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada Public Works and Government Services Canada

See Part 2 for Clauses and Conditions Voir Partie 2 pour Clauses et Conditions Del. Offered Liv. offerte Delivery Req. Livraison Req. See Herein See Herein See Herein See Herein Plant/Usine Unit Price/Prix unitaire S S S FOB/FAM Destination S ↔ S S U. of I. U. de D. Chacun Chacun Chacun Chacun 200 10 100 g g ģ W2481 W2481 W2481 W2481 Inv. Code Fact. Dest. Code Dest. D - 1 D-1 D - 1 D-1 ADAPTATEUR, DROIT, TUBE VERS TUYAU 1015-12-193-5046 1015-12-178-8259 4730-12-189-0780 4730-12-189-0781 NSCM/CAGE - COF/CAGE: D1572 NSCM/CAGE - COF/CAGE: C3704 NSCM/CAGE - COF/CAGE: C3704 D9893 Part No. - N° de la partie: JOINT TOURNANT, HYDRAULIQUE NSCM/CAGE - COF/CAGE: Description UNITE DE MAINTENANCE S4-0701411 84-0500021 ES186 G186 :ONN - NSN NSN - NSN NSN - NNO: NSN - NNO: SERVOBLOCK Item Article 21 22 23 24

Line Item Detail - Détails de l'article

*	Public Works and Government Services Travaux gouvern	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	/ices ada			Document No.W8486-152127/A		Part - Partie 1 of - de 2 See Part 2 for Clauses and Conditions Voir Partie 2 pour Clauses et Conditions	Part - Partie 1 of - de 2 lauses and Conditions Clauses et Conditions
Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qty Qté	U. of I. U. de D.	Unit Price/ FOB Destination	Unit Price/Prix unitaire FOB/FAM on Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
25	NSN - NNO: 1015-12-307-4193 SYSTEME DE DESENFUMAGE NSCM/CAGE - COF/CAGE: D2396	D-1	W2481	4	Chacun	S	<i>∞</i>	See Herein	
	Part No N° de la partie: 2500075-325000.00.0								
26	NSN - NNO: 5330-12-316-4901 JOINT, NON METALLIQUE, SECTION SPECI ALE	D-1	W2481	232	Chacun	s.	&	See Herein	
	NSCM/CAGE - COF/CAGE: C0008 Part No N° de la partie: 200.625								
27	NSN - NNO: 5315-12-356-7262 AXE,A EPAULEMENT,SANS TETE NSCM/CAGE - COF/CAGE: D2692 Part No N° de la partie: 2500255-000000.005.0	D-1	W2481	50	Chacun	S	€	See Herein	
28	NSN - NNO: 2540-12-374-3852 COFFRE, RANGEMENT D'ACCESSOIRES NSCM/CAGE - COF/CAGE: D2692 Part No N° de la partie: 2300520-196410.000.0	D-1	W2481	<u> </u>	Chacun	&	€9	See Herein	

*	Public Works and Government Services Tra	Travaux publics et Services gouvernementaux Canada	ervices nada			Document No.W8486-152127/A	>	Part - Partie 1 of - de 2 See Part 2 for Clauses and Conditions Voir Partie 2 pour Clauses et Conditions	Part - Partie 1 of - de 2 lauses and Conditions Clauses et Conditions
Item Article	Description	Dest. Code Dest.	Inv. Code Fact.	Qtý Oté	U. of I. U. de D.	Unit Price/Prix u FOB/FAM Destination	initaire Plant/Usi	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte
29	NSN - NNO: 5315-20-006-7088 AXE,LISSE,A TETE COF/CAGE: 19008	D-1	W2481	69	Chacun	€9	€9	See Herein	
	N. de pièce: ISO2341-B-20X140X5X125-ST -A2P								
30	NSN - NNO: 2510-20-007-5422 REVETEMENT, METALLIQUE, ANTIDERAPANT NSCM/CAGE - COF/CAGE: 78959 Part No N° de la partie: TE30020657-001	ANT D-1	W2481	10	Chacun	S	<i>s</i> ∍	See Herein	
31	NSN - NNO: 3940-01-559-7178 PINCES DE LEVAGE NSCM/CAGE - COF/CAGE: 6Z091 Part No N° de la partie: 7989613	D-1	W2481	25	Chacun	€	<i>s</i> ∍	See Herein	
32	NSN - NNO: 6220-12-183-5379 SUPPORT D'ECLAIRAGE NSCM/CAGE - COF/CAGE: D9448 Part No N° de la partie: 2300109-970137-000-0	D-1	W2481	20	Chacun	\$	S	See Herein	

Travaux publics et Services Public Works and Government Services Canada

Document No.W8486-152127/A Part - Partie 1 of - de 2	See Part 2 for Clauses and Conditions	Voir Partie 2 pour Clauses et Conditions
Document No.		
Travaux publics et Services	gouvernementaux Canada	
S		

							Voir Parti	Voir Partie 2 pour Clauses et Conditions	s et Conditions	
		Dest.	.vul		:	Unit Price/Prix u	Unit Price/Prix unitaire			
Item Article	Description	Code Dest.	Code Fact.	otý Oté	U. of I. U. de D.	Destination	Plant/Usine	Delivery Req. Livraison Req.	Del. Offered Liv. offerte	
33	NSN - NNO: 1015-12-196-3247	D-1	W2481	20	Chacun	\$	\$	See Herein		
	EXTRACTEUR, CARTOUCHE									
	NSCM/CAGE - COF/CAGE: D2396									
	Part No N° de la partie:									
	2500075-970600.000.0									
34	NSN - NNO: 6150-12-309-8025	D-1	W2481	20	Chacun	\$	\$	See Herein		
	CABLE ELECTRIQUE EQUIPE, USAGE SPEC			•						
	IAL									
	NSCM/CAGE - COF/CAGE: D2692			•						
	Part No N° de la partie:									
	VG96927T012A001									
35	NSN - NNO: 2590-12-379-2929	D-1	W2481	4	Chacun	\$	\$	See Herein		
	SUPPORT, COMPOSANTS DE VEHICULE			•						
	NSCM/CAGE - COF/CAGE: D2692			•						
	Part No Nº de la partie:									
	2300520-190800.000.0			•						

Solicitation No. - N° de l'invitation W8486--152127/A

Client Ref. No. - N° de réf. du client

NIO 40 < 150105

W8486-152127

Amd. No. - N° de la modif.

File No. - N° du dossier

250blW8486-152127

Buyer ID - Id de l'acheteur

250bl

CCC No./N° CCC - FMS No/ N° VME

Cette page a été intentionnellement laissée en blanc Veuillez consulter la demande de proposition ci-jointe

TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 - RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

- 1. Exigences relatives à la sécurité
- 2. Besoin
- 3. Compte rendu
- 4. Accords commerciaux

PARTIE 2 - INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

- 1. Instructions, clauses et conditions uniformisées
- 2. Note à l'intention des soumissionnaires
- 3. Présentation des soumissions
- 4. Demandes de renseignements en période de soumission
- 5. Lois applicables
- 6. Soumission financière
- 7. Livraison
- 8. Description et traçabilité
- Pièces de rechange substituts et traçabilité

PARTIE 3 - PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

- 1. Procédures d'évaluation
- Méthode de sélection

PARTIE 4 - ATTESTATIONS

1. Attestations préalables à l'attribution du contrat

PARTIE 5 - CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

SECTION A - ADMINISTRATION

- A1. Exigences relatives à la sécurité
- A2. Responsables
- A3. Clauses et conditions uniformisées
- A4. Attestations
- A5. Lois applicables
- A6. Contrat de défense
- A7. Ordre de priorité des documents

SECTION B - BESOIN

- B1. Besoin
- B2. Matériel
- B3. Durée du contrat
- B4. Clauses du guide des CCUA
- B5. Documents de sortie distribution
- B6. Exigences en matière d'emballage selon la spécification D-LM-008-036/SF-000
- B7. Instructions d'expédition (MDN) entrepreneur établi au Canada ayant un point de livraison au Canada *OU*
- B8. Instructions d'expédition (MDN) entrepreneur établi à l'étranger et entrepreneur établi au Canada ayant un point de livraison à l'étranger

SECTION C - FINANCE

C1. Paiement

C2. Instructions relatives à la facturation

PARTIE 1 RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

1. Exigences relatives à la sécurité

Ce besoin ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

2. Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits sous "Détails de l'article".

3. Compte rendu

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

4. Accords commerciaux

Ce besoin est assujetti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) et de l'Accord sur le commerce intérieur (ACI).

PARTIE 2 INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES

1. Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

1.1 Le document 2003 (2014/09/25) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

1.2 Clauses du guide des CCUA

A9130T	2014/11/27	Programme des marchandises contrôlées – soumission (Article 12, 21, 25, 30 and 33)
B1000T	2014/06/26	Condition du matériel - soumission
B3000T	2006/06/16	Produits équivalents
C3011T	2013/11/06	Fluctuation du taux de change

2. Note à l'intention des soumissionnaires

- a) Cette demande de proposition (DDP) est rédigée de façon à être similaire à tout contrat qui pourrait en résulter. Ainsi, les mots "contrat" ou "entrepreneur" devraient se lire similairement à "contrat subséquent" ou "entrepreneur potentiel" respectivement.
- b) Aucun changement aux propositions ne sera accepté après la date de clôture de la demande de proposition.
- c) Les frais engagés pour la préparation et la présentation de votre offre en réponse à la présente demande ne seront pas remboursés par le Canada.

3. Présentation des soumissions

Les soumissions doivent être présentées <u>UNIQUEMENT AU MODULE DE RÉCEPTION DES SOUMISSIONS DE TRAVAUX PUBLICS ET SERVICES GOUVERNEMENTAUX CANADA (TPSGC)</u> au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande de soumissions.

4. Demandes de renseignements - en période de soumission

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins **huit (8) jours civils** avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les

soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

5. Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur dans la province de l'Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

6. Soumission financière

Remarques à l'intention des soumissionnaires :

- Les soumissionnaires sont priés d'indiquer les prix qu'ils proposent dans la page Détail des articles uniquement.
- Le Canada n'évaluera aucun prix conditionnel proposé. À titre d'exemple, le Canada n'évaluera pas le prix d'un article si celui-ci peut être offert uniquement à la condition de commander une quantité minimale. Comme autre exemple, le Canada n'évaluera pas un prix assujetti à une vente antérieure. Le prix proposé pour de tels articles sera déclaré non conforme.
 - Une soumission faisant état d'Incoterms autres que les « Incoterms 2000 » sera déclarée non conforme.

6.1 Entrepreneur établi au Canada ayant un point de livraison au Canada

Les soumissionnaires établis au Canada ayant un point de livraison au Canada doivent proposer des prix fermes en dollars canadiens (CAD) ou en Euros (EUR) pour les articles, droits de douane canadiens et taxes d'accises comprises, s'il y a lieu, taxes applicable en sus, FCA franco transporteur, (installation ou point de livraison de l'entrepreneur), conformément aux Incoterms 2000.

Point de livraison : ______ (Remarque à l'intention des soumissionnaires : les soumissionnaires sont priés de préciser le point de livraison FCA qui constituera l'emplacement de l'usine (franco usine.)

6.2 Entrepreneur établi à l'étranger et entrepreneur établi au Canada ayant un point de livraison à l'étranger

Les soumissionnaires établis à l'étranger et les soumissionnaires établis au Canada ayant un point de livraison à l'étranger doivent proposer des prix fermes en dollars canadiens (CAD) ou en Euros (EUR) pour les articles, droits de douane canadiens, taxes d'accises, taxes applicables en sus, FCA franco transporteur, (installation ou point de livraison de l'entrepreneur), conformément aux Incoterms 2000.

Point de livraison : ______ (Remarque à l'intention des soumissionnaires : les soumissionnaires sont priés de préciser le point de livraison FCA qui constituera l'emplacement de l'usine (franco usine.)

6.3 Pour les fins de la demande de soumissions, les soumissionnaires qui ont une adresse au Canada sont considérés comme étant des soumissionnaires établis au Canada, et les soumissionnaires qui ont une adresse à l'extérieur du Canada sont considérés comme étant des soumissionnaires établis à l'étranger.

7. Livraison

La livraison est souhaitée <u>le plus tôt possible</u>. Les soumissionnaires sont priés d'indiquer la date de livraison offerte aux pages "Détails de l'article", sous la colonne "livraison offerte".

8. Description et traçabilité

- a) La description des articles d'approvisionnement peut être faite sous forme abrégée. La description complète est du domaine public. Le numéro de nomenclature de l'OTAN (NNO) peut comprendre un ou des numéros de pièce en plus de celui qui est indiqué dans la description d'un article. Il incombe au soumissionnaire de se reporter au NNO puis de déterminer tout autre numéro de pièce qui peut répondre aux exigences du NNO. Les numéros de pièces avec un code CCR/CVR 5-9, 6-9 OU D-9 ne sont pas des numéros de pièces acceptables.
- b) Traçabilité Les articles offerts ne doivent pas être identifiés comme étant produits par un Code de l'OTAN des Fabricants (COF) ou un code des organismes commerciaux ou gouvernementaux (CAGE) à moins qu'ils soient produits par ce fabricant ou par son fabricant/fournisseur attitré. C'est la responsabilité du soumissionnaire de s'assurer que lui-même et/ou son fournisseur soient légalement autorisés à fabriquer les pièces qui nous sont offertes.

Pièces de rechange - substituts et traçabilité

Si le soumissionnaire propose de fournir une pièce avec un numéro de pièce, un COF ou un code CAGE différent, le soumissionnaire doit fournir, soit avec sa soumission ou dans les trois (3) jours ouvrables suivant la demande de l'autorité contractante, toute l'information technique (c'est-à-dire les dessins, les spécifications, les rapports techniques et(ou) les rapports d'essai) nécessaire pour montrer clairement que la pièce proposée possède des caractéristiques de forme, d'ajustage et de fonction équivalentes à celles du numéro de pièce, du COF ou du code CAGE précisé dans la demande de soumissions :

- a) numéro d'article;
- b) numéro de pièce du produit équivalent proposé;
- c) COF ou code CAGE du produit équivalent proposé.

Le défaut de fournir l'information technique exigée aura pour conséquence que la soumission sera jugée non recevable pour ce qui est de chaque pièce pour laquelle cette information est exigée.

Le soumissionnaire est prié de noter que la disponibilité et la conservation des registres du fabricant constituant la preuve d'origine seront des exigences du contrat subséquent.

PARTIE 3 PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

1. Procédures d'évaluation

Les soumissions seront évaluées conformément à la méthode de sélection précisée ci-après.

2. Méthode de sélection

- **2.1** Pour être jugée recevable, une soumission doit satisfaire à toutes les exigences obligatoires suivantes de la présente invitation :
 - 1. Exigence technique (NNO, numéro de pièce ou produit de remplacement équivalent)
 - 2. Toutes les autres clauses, modalités et conditions stipulées dans la présente DDP
- **2.2** La soumission recevable avec le prix évalué le plus bas par article sera recommandée pour l'attribution d'un contrat.
- 2.3 Pour fin d'évaluation, les soumissions présentées en devises étrangères seront converties en dollar canadien au taux d'échange de la Banque du Canada applicable à la fermeture de la demande de proposition.

PARTIE 4 ATTESTATIONS

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements connexes exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. Le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur à l'une de ses obligations prévues au contrat, s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fausse, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission peut être déclarée non recevable, ou constituer un manquement aux termes du contrat.

1. Attestations préalables à l'attribution du contrat

Les attestations énumérées ci-dessous devraient être remplies et fournies avec la soumission mais elles peuvent être fournies plus tard. Si l'une de ces attestations n'est pas remplie et fournie tel que demandé, l'autorité contractante en informera le soumissionnaire et lui donnera un délai afin de se conformer aux exigences. À défaut de répondre à la demande de l'autorité contractante et de se conformer aux exigences dans les délais prévus aura pour conséquence que la soumission sera déclarée non recevable.

1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - renseignements connexes

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire et ses affiliés respectent les dispositions stipulées à l'article 01 Dispositions relatives à l'intégrité - soumission, des instructions uniformisées 2003. Les renseignements connexes, tel que requis aux dispositions relatives à l'intégrité, assisteront le Canada à confirmer que les attestations sont véridiques.

1.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi - Attestation de soumission

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » (http://www.travail.gc.ca/fra/normes_equite/eq/emp/pcf/liste/inelig.shtml) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible sur le site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) - Travail.

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée » du PCF au moment de l'attribution du contrat.

PARTIE 5 CLAUSES DU CONTRAT SECTION A ADMINISTRATION

A1. Exigences relatives à la sécurité

Ce marché ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

A2. Responsables

A2.1 Autorité contractante

L'autorité contractante pour le contrat est :

Benoît Cardinal
Spécialiste en approvisionnement
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Direction générale des approvisionnements
Secteur des projets de défense & des Grands Projets
Place du Portage, Phase III, 6C1
11, rue Laurier
Gatineau (Québec) K1A 0S5

Téléphone : (819) 956-1680 Télécopieur : (819) 956-0648

Courriel: benoit.cardinal@tpsgc-pwgsc.gc.ca

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

A2.2 Représentants de l'entrepreneur

Nom : Téléphone : Télécopieur : Courriel :

Pour les renseignements généraux :

Pour le suivi de la livraison :

Nom:	
Téléphone :	
Télécopieure :	
Courriel:	

A3. Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

A3.1 Conditions générales

2010A (2014/11/27), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

A4. Attestations

A4.1 Conformité

Le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ainsi que la coopération constante quant aux renseignements connexes sont des conditions du contrat. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat. En cas de manquement à toute déclaration de la part de l'entrepreneur ou à fournir les renseignements connexes, ou encore si on constate que les attestations qu'il a fournies avec sa soumission comprennent de fausses déclarations, faites sciemment ou non, le Canada aura le droit de résilier le contrat pour manquement conformément aux dispositions du contrat en la matière.

A5. Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur dans la province de l'Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

A6. Contrat de défense

Le contrat est un contrat de défense au sens de la Loi sur la production de défense, L.R.C. 1985, ch. D-1, et est régi par cette loi.

Le droit de propriété sur les travaux ou les matériaux, pièces, travaux en cours ou achevés, appartient au Canada, libre et quitte de tout privilège, réclamation, charge, sûreté ou servitude. Le Canada peut, à tout moment, retirer, vendre ou aliéner les travaux en tout ou en partie conformément à l'article 20 de la Loi sur la production de défense.

A7. Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre les textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- (a) Les articles du contrat;
- (b) 2010A (2014/11/27), Conditions générales Biens (complexité moyenne);
- (c) La soumission de l'entrepreneur datée du _____.

SECTION B BESOIN

B1. Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits sous "Détails de l'article".

B2. Matériel

Le matériel fourni doit être neuf et conforme à la plus récente version du dessin, de la spécification et/ou du numéro de pièce pertinent, en vigueur à la date de clôture de la demande de soumissions.

B3. Durée du contrat

B3.1 Date de livraison

Tous les biens livrables doivent être reçus au plus tard le ______. (Remarque à l'intention des soumissionnaires : les dates seront inscrites au moment de l'attribution du contrat).

(L'entrepreneur doit aviser l'autorité contractante s'il ne peut pas livrer les articles à temps)

B4. Clauses du guide des CCUA

A9131C	2014/11/27	Programme des marchandises contrôlées – contrat (Article 12, 21, 25, 30 et 33)
B4060C	2011/05/16	Marchandises contrôlées (Article 12, 21, 25, 30 et 33)
D5545C	2010/08/16	ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité - Exigences (CAQ C)
		(Tous les articles qui ne sont pas mentionnés ci-dessous)
D5540C	2010/08/16	ISO 9001:2008 Systèmes de management de la qualité -
		Exigences (CAQ Q) (Article 12 et 34)
D5510C	2014/06/26	Autorité de l'assurance de la qualité (MDN) - entrepreneur établi
		au Canada <i>OU</i>
D5515C	2010/01/11	Autorité de l'assurance de la qualité (MDN) - entrepreneur établi
		à l'étranger et aux États-Unis
D5606C	2012/07/16	Documents de sortie (MDN) - entrepreneur établi au Canada OU
D5605C	2010/01/11	Documents de sortie (MDN) - entrepreneur établi aux États-Unis
		OU
D5604C	2008/12/12	Documents de sortie (MDN) - entrepreneur établi à l'étranger
D3010C	2014/06/26	Livraison de marchandises/produits dangereux
D6010C	2007/11/30	Palettisation
D2025C	2013/11/06	Matériaux d'emballage en bois
B7500C	2006/06/16	Marchandises excédentaires

B5. Documents de sortie - distribution

L'entrepreneur doit remplir les documents de sortie dans un format électronique en vigueur et les distribuer comme suit :

- (a) Une (1) copie envoyée par la poste au destinataire avec la mention : « À l'attention de l'agent de réception »;
- (b) Deux (2) copies avec l'envoi au destinataire, dans une enveloppe imperméable à l'eau;
- (c) Une (1) copie à l'autorité contractante;
- (d) Une (1) copie au

Quartier général de la Défense nationale Édifice Mgén George R. Pearkes 101, promenade Colonel By Ottawa (ON) K1A 0K2

A l'attention de : AD

- (e) Une (1) copie au représentant de l'assurance de la qualité;
- (f) Une (1) copie à l'entrepreneur; et
- (g) Pour les entrepreneurs non-canadiens, une (1) copie au DAQ/Administration des contrats

DAQ/Administration des contrats Quartier général de la Défense nationale Édifice Mgén George R. Pearkes 101, promenade Colonel By Ottawa (ON) K1A 0K2

Courriel: ContractAdmin.DQA@forces.gc.ca

B6. Exigences en matière d'emballage selon la spécification D-LM-008-036/SF-000

L'entrepreneur doit préparer <u>tous les articles</u> pour la livraison conformément à la dernière version de la spécification relative à l'emballage des Forces canadiennes D-LM-008-036/SF-000, Exigences du MDN en matière d'emballage commercial du fabricant.

L'entrepreneur doit emballer les articles de la façon suivante :

Unités par paquet	Numéro d'article
Un (1) par paquet	3, 4, 6, 8, 9, 11 à 14, 17 et 19 à 35
Cinq (5) par paquet	10
Dix (10) par paquet	16
Cinquante (50) par paquet	18
Cent (100) par paquet	1, 2, 5, 7 et 15

B7. Instructions d'expédition (MDN) - entrepreneur établi au Canada ayant un point de livraison au Canada

- 1. La livraison doit s'effectuer FCA franco transporteur (Remarque à l'intention des soumissionnaires : le point de livraison requis à l'article 6.1 de la partie 2 sera inscrit ici au moment de l'attribution du contrat) selon les Incoterms 2000. L'entrepreneur doit charger les biens dans les véhicules de l'entreprise de transport désigné par le ministère de la Défense nationale (MDN). Le Canada est responsable par la suite du transport des biens, du point de livraison jusqu'au destinataire.
- 2. Avant l'expédition des biens, l'entrepreneur doit contacter le centre de coordination suivant de la logistique intégrée du MDN par télécopieur ou courriel afin d'arranger l'expédition et fournir l'information détaillée au paragraphe 3.

Inbound Logistics Coordination Center (ILCC)

Telephone: 1-877-877-7423 (toll free)
Facsimile: 1-877-877-7409 (toll free)
E-mail: ILHQOttawa@forces.gc.ca

- 3. Lors de la préparation de l'expédition, l'entrepreneur doit fournir les renseignements suivants au centre de coordination de la logistique intégrée du MDN :
 - (a) le numéro du contrat;
 - (b) l'adresse du destinataire (pour les adresses multiples, les articles doivent être emballés et étiquetés séparément, et chaque article doit porter l'adresse du destinataire);
 - (c) la description de chaque article;
 - (d) le nombre de pièces et le type d'emballage (par ex. boîtes, caisses à claire-voie, fûts, palettes);
 - (e) le poids et les dimensions réels de chaque pièce, y compris le poids brut;
 - (f) les détails complets sur les matières dangereuses selon les exigences du mode de transport applicable et les certificats nécessaires à l'expédition dûment signés, en vertu des dispositions du Code maritime international des marchandises dangereuses, des règlements de l'Association du transport aérien international ou du Règlement sur le transport par mer des marchandises dangereuses du Canada, ainsi qu'une copie de la fiche signalétique.
- 4. Après avoir reçu cette information, le Canada fournira à l'entrepreneur des instructions pertinentes relatives à l'expédition, notamment l'obligation d'utiliser des étiquettes particulières portant l'adresse du destinataire et d'inscrire sur chaque pièce un numéro de contrôle pour le transport.
- 5. L'entrepreneur ne doit en aucun cas expédier des biens avant d'avoir reçu au préalable les instructions d'expédition du centre de coordination de la logistique intégrée du MDN.
- 6. Si l'entrepreneur livre les biens à un endroit et à une date non conformes aux instructions de livraison ou s'il ne respecte pas les instructions raisonnables de livraison fournies par le Canada, il devra alors rembourser à ce dernier tous les suppléments de frais et de coûts engagés.
- 7. Si la livraison des biens est reportée du fait des retards occasionnés par le Canada, la propriété sur les biens ainsi que les risques encourus doivent être transférés au Canada après un délai de trente (30) jours suivant la date à laquelle le Canada ou son transitaire désigné aura reçu une demande d'expédition en bonne et due forme ou trente (30) jours suivant la date de livraison spécifiée dans le contrat, le délai le plus long étant retenu.

OU

B8. Instructions d'expédition (MDN) - entrepreneur établi à l'étranger et entrepreneur établi aux Canada ayant un point de livraison à l'étranger

1. La livraison doit s'effectuer FCA franco transporteur______ (Remarque à l'intention des soumissionnaires : le point de livraison requis à l'article 6.2 de la partie 2 sera inscrit ici avant l'attribution du contrat) selon les Incoterms 2000. L'entrepreneur doit charger les biens dans les véhicules de l'entreprise de transport désigné par le ministère de la Défense nationale (MDN). Le Canada est responsable par la suite du transport des biens, du point de livraison jusqu'au destinataire.

- Avant l'expédition des biens, l'entrepreneur doit contacter le centre de coordination suivant de la logistique intégrée du MDN par télécopieur ou courriel afin d'arranger l'expédition et fournir l'information détaillée au paragraphe 3.
- (a) Remarque à l'intention des soumissionnaires : les coordonnées suivantes seront utilisées dans le cadre de tout contrat subséquent lorsque le point de livraison est aux États-Unis (É.-U.) :

Centre de coordination de la logistique intégrée (CCLI)

Téléphone : 1-877-447-7701 (sans frais) Télécopieur : 1-877-877-7409 (sans frais) Courriel : ILHQOttawa@forces.gc.ca

OU

(b) Remarque à l'intention des soumissionnaires : les coordonnées suivantes seront utilisées dans le cadre de tout contrat subséquent lorsque le point de livraison est au Royaume-Uni et en Irlande :

Logistique intégrée du Royaume Uni (LIRU) Téléphone : 011-44-1895-613023, ou

011-44-1895-613024

Télécopieur: 011-44-1895-613047

Courriel: CFSUEDetUKMovement@forces.gc.ca

De plus, l'entrepreneur doit envoyer au LIRU le formulaire « Shipping Advice and Export Certificate », dûment complété, par courriel à : CFSUEDetUKMovement@forces.gc.ca

La livraison de tout article excédant 600 livres sterling (GPB) exporté du Royaume-Uni et de l'Irlande sera dédouané par le MDN selon les nouveaux systèmes britanniques d'exportation et de tarifs douaniers « Her Majesty's Customs & Excise » (HMCE) New Export Systems (NES). L'entrepreneur doit respecter les exigences de « HMCE » en s'enregistrant auprès de cette organisation ou en laissant le soin à un transitaire d'assurer l'entrée des envois au Canada. Une copie imprimée de la section Export Declaration dans les « NES », indiquant clairement le numéro « Declaration Unique Consignment Reference Number », doit être fournie par l'entrepreneur et jointe à l'envoi. L'entrepreneur doit s'assurer que cette procédure est exécutée pour tout le matériel, qu'il s'agisse d'exportation d'articles d'achat initial ou d'articles de réparation et de révision. « HMCE » autorisera à l'Unité de soutien des Forces canadiennes (Europe) à expédier les biens seulement si la procédure a été suivie de façon intégrale et convenable par l'entrepreneur.

OU

(c) Remarque à l'intention des soumissionnaires : les coordonnées suivantes seront utilisées dans le cadre de tout contrat subséquent lorsque le point de livraison est dans un pays autre que le Canada, les États-Unis, le Royaume-Uni et l'Irlande : Logistique intégrée de l'Europe (LIE) :

Téléphone: +49-(0)-2203-908-5304 or +49-(0)-2203-908-2748

Courriel: ILEA@forces.gc.ca

- 3. Lors de la préparation de l'expédition, l'entrepreneur doit fournir les renseignements suivants au Centre de coordination de la logistique intégrée du MDN :
 - (a) le numéro du contrat;
 - (b) l'adresse du destinataire (pour les adresses multiples, les articles doivent être emballés et étiquetés séparément, et chaque article doit porter l'adresse du destinataire);

- (c) la description de chaque article;
- (d) le nombre de pièces et le type d'emballage (par ex. boîtes, caisses à claire-voie, fûts, palettes);
- (e) le poids et les dimensions réels de chaque pièce, y compris le poids brut;
- (f) une copie de la facture commerciale (conformément à l'article 4 de la clause C2608C du guide des Clauses et conditions uniformisées d'achat) ou une copie du formulaire CI1, Facture des douanes canadiennes, de l'Agence des services frontaliers du Canada;
- (g) les codes de la « Schedule B » (pour l'exportation) (http://www.census.gov/foreigntrade/schedules/b/index.html) et les codes du tarif douanier harmonisé (pour l'importation);
- (h) le certificat d'origine de l'Accord libre-échange nord-américain (conformément à l'article 2 de la clause C2608C), applicable seulement aux États-Unis et au Mexique);
- (i) les détails complets sur les matières dangereuses selon les exigences du mode de transport applicable, les certificats nécessaires à l'expédition dûment signés, en vertu des dispositions applicables du Code maritime international des marchandises dangereuses, des règlements de l'Association du transport aérien international, ou du Règlement sur le transport par mer des marchandises dangereuses (http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-81-951/index.html) du Canada, ainsi qu'une copie de la fiche signalétique.
- 4. Après avoir reçu cette information, le Canada fournira à l'entrepreneur des instructions pertinentes relatives à l'expédition, notamment l'obligation d'utiliser des étiquettes particulières portant l'adresse du destinataire et d'inscrire sur chaque pièce un numéro de contrôle pour le transport, et des documents douaniers.
- 5. L'entrepreneur ne doit en aucun cas expédier des biens sans avoir reçu au préalable les instructions d'expédition du point de contact en matière de logistique intégrée du MDN.
- 6. Si l'entrepreneur livre les biens à un endroit et à une date non conformes aux instructions de livraison ou s'il ne respecte pas les instructions raisonnables de livraison fournies par le Canada, il devra alors rembourser à ce dernier tous les suppléments de frais et de coûts engagés.
- 7. Si la livraison des biens est reportée du fait des retards occasionnés par le Canada, la propriété sur les biens ainsi que les risques encourus seront transférés au Canada après un délai de trente (30) jours suivant la date à laquelle le Canada ou son transitaire désigné aura reçu une demande d'expédition en bonne et due forme ou trente (30) jours suivant la date de livraison spécifiée dans le contrat, le délai le plus long étant retenu.

SECTION C FINANCE

C1. Paiement

C1.1 Base de paiement

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

C1.2 Clauses du guide des CCUA

H1001C	2008/05/12	Paiements multiples
C2801C	2011/05/16	Cote de priorité - entrepreneur canadien OU
C2800C	2013/01/28	Cote de priorité - entrepreneur américain
C2611C	2007/11/30	Droits de douane - l'entrepreneur est l'importateur OU
C2610C	2007/11/30	Droits de douane - MDN est l'importateur
C2608C	2012/07/16	Documentation des douanes canadiennes
D0050C	2007/05/25	Certificat d'utilisateur final

C2. Instructions relatives à la facturation

- 1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.
- 2. Les factures doivent être distribuées comme suit :
 - (a) l'original et un exemplaire au consignataire;
 - (b) un (1) exemplaire à :

Ministère des Travaux publics et Services gouvernementaux Direction générale des Approvisionnements Secteur des projets de défense et des grands projets Place du Portage, Phase III, 6C1 11, rue Laurier, Gatineau (Québec) K1A 0S5

À l'attention de : Benoît Cardinal

(c) un (1) exemplaire au :

Quartier général de la Défense nationale Immeuble Mgén George R. Pearkes 101, promenade Colonel By Ottawa (Ontario) K1A 0K2

À l'attention de : AD